



CONFERENCE OF INGOs
OF THE COUNCIL OF EUROPE

CONFERENCE DES OING DU
CONSEIL DE L'EUROPE

**Civil Society Committee
on the Rights of the Child (CSC-RC)
Comité de la Société Civile
sur les Droits de l'Enfant (CSC-DE)**

Support to children staying in and migrating from Ukraine

2022 March 10

The Civil Society Committee on the Rights of the Child (CSC-RC) of the Conference of INGOs wish to raise the collective awareness of people and institutions of the Council of Europe and its member States about the dramatic living conditions of Ukrainian children: those who still live in Ukraine and those in migration.

The current Ukrainian migration is specific compared to previous ones in Europe as the men –and therefore often the fathers– largely stay to fight and defend their country or to support the continuance of civil society in Ukraine. In addition, many brothers, sisters, uncles or aunts and other dear relatives are still on the battlefield. Many staying may not be able to leave because of their own vulnerability, disability or age. The tearing apart of social and family life networks will inevitably traumatise the children and their parents, and also the volunteers and professionals who care for them.

The fate of children still living in Ukraine is worse, if there is any scale in terms of terror. We can only imagine the tremendous anxiety of these children and their relatives and their need for immediate humanitarian help and long-term support when recovery is possible.

The INGOs represented in the Civil Society Committee on the Rights of the Child (CSC-RC) support the declarations and actions of the institutions of the Council of Europe, of the European Union and of the United Nations.

On the basis of their expertise, these INGOs call for:

1. the protection of children's lives and well-being, including supporting all children and parents to find safety in the country where they wish to live, and recognition of the specific protection and support needs of different groups of children (e.g. according to gender, health condition, disability, and age group) and particularly unaccompanied children;
2. the psychological assessment and support for children and adults that are most traumatised or distressed perhaps through exacerbation of a pre-existing mental health or psychological condition or extreme trauma;
3. the support, counselling and social services to refugees who are least well-resourced including those from marginalised and discriminated communities, such as Roma people;
4. the strengthening of existing organisations and networks that are already established on the ground and underway for years, by increasing their funding, facilitating the hiring of trained professionals and improving guidance and coordination between the different agents;
5. the assurance that funding is channelled through best practice providers including relevant NGOs, and ensure inclusivity, non-discrimination and a focus on effective safeguarding children (and adults) is a requirement for funding;
6. the protection of the rights of all human and child rights defenders, including children who defend human and child rights, who are exercising their right to freedom of peaceful assembly, association and expression in all countries involved.

Soutien aux enfants vivant en Ukraine ou migrant depuis ce pays

10 mars 2022

Le Comité de la société civile sur les droits de l'enfant (CSC-DE) de la Conférence des OING souhaite renforcer la conscience collective des personnes et des institutions du Conseil de l'Europe et de ses États membres quant aux conditions de vie dramatiques des enfants ukrainiens : ceux qui vivent encore en Ukraine et ceux qui sont en migration.

L'actuelle migration ukrainienne est spécifique par rapport aux précédentes en Europe, car les hommes – et donc souvent les pères – sont, en grande partie, restés sur place, pour combattre et défendre leur pays ou pour soutenir le maintien de la société civile. En outre, de nombreux frères, sœurs, oncles ou tantes et autres parents proches sont encore sur le champ de bataille. Beaucoup de ceux qui restent ne sont pas en mesure de partir en raison de leur propre vulnérabilité, de leur handicap ou de leur âge. Le déchirement des réseaux de vie familiale et sociale va inévitablement traumatiser les enfants et leurs parents, tout comme les volontaires et les professionnels qui s'en occupent.

Le sort des enfants qui vivent encore en Ukraine est pire, s'il y a une échelle en termes de terreur. Nous ne pouvons qu'imaginer l'énorme anxiété de ces enfants et de leurs proches ainsi que leur besoin d'une aide humanitaire immédiate et d'un soutien à long terme, lorsque le retour à une vie normale sera possible.

Les OING représentées au sein du Comité de la société civile sur les droits de l'enfant (CSC-DE) soutiennent les déclarations et les actions des institutions du Conseil de l'Europe, de l'Union européenne et des Nations Unies.

En s'appuyant sur leurs compétences, ces ONG internationales appellent à agir pour :

1. la protection de la vie et du bien-être des enfants, notamment en aidant tous les enfants et les parents à trouver la sécurité dans le pays où ils souhaitent vivre, et en reconnaissant les besoins spécifiques de protection et de soutien des différents groupes d'enfants (en fonction du sexe, de l'état de santé, du handicap et de l'âge), et notamment des enfants non accompagnés ;
2. l'évaluation et le soutien psychologiques pour les enfants et adultes les plus traumatisés ou en détresse, peut-être en raison de l'exacerbation d'un état mental ou psychologique préexistant ou d'un traumatisme extrême ;
3. le soutien, le conseil et les services sociaux pour les réfugiés qui ont le moins de ressources, y compris ceux issus de communautés marginalisées et discriminées, comme les Roms ;
4. le renforcement des organisations et des réseaux existants, déjà implantés sur le terrain et en activité depuis des années, en augmentant leur financement, en facilitant le recrutement de professionnels formés et en améliorant la guidance et la coordination entre les différents agents ;
5. l'assurance que le financement est acheminé par l'intermédiaire de fournisseurs respectant les meilleures pratiques, y compris les ONG concernées, et que l'inclusion, la non-discrimination et l'accent mis sur la protection efficace des enfants (et des adultes) sont des conditions de financement ;
6. la protection des droits de tous les défenseurs des droits de l'homme et des enfants, y compris les enfants défenseurs de ces droits, qui exercent leur droit à la liberté de réunion pacifique, d'association et d'expression dans tous les pays concernés.